

Mairie de Courgis



Réunion de conseil municipal

Du mercredi 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mercredi vingt et un février, à dix-neuf heure,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Bernadette CHANCEL, Maire.

Date de la convocation : 16 février 2024.

Présents : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT.

Absents excusés : Émilien BOUC pouvoir à Cécile CZUBA

Secrétaire : Cécile CZUBA

Quorum : atteint tout au long de la séance.

Rappel de l'ordre du jour

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 février 2024 ;
- 2) Montant du repas des aînés ;
- 3) Convention SDIS ;
- 4) Monument aux morts.

Communication du Maire

Tour de table

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 février 2024

Le Maire demande s'il y a des observations sur le Procès-Verbal de la séance précédente. Dans la négative, celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Montant du repas des aînés : délibération 2024-005

Le Maire propose de fixer le prix du repas des aînés pour les personnes non invitées à 40€. L'âge limite pour être invité est de 65 ans. La commission se réunira dans les prochains jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le prix du repas des aînés du 21 avril 2024 à 40€ par personne.

3. **Convention SDIS** : délibération 2024-006

Le maire informe le conseil municipal de la nouvelle convention établie avec le SDIS concernant les modalités de paiement désormais mensuelles.

Le conseil municipal ayant délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec le SDIS.

4. **Monument aux morts** : délibération 2024-007

Le maire évoque au conseil municipal le rapport d'analyse des offres sur la restauration du site du monument aux morts.

Ce site abrite le monument aux morts et une croix de rogation en pierres de taille.

Les espaces verts qui arborent le site sont de taille adulte, mais rendent les monuments invisibles depuis les rues adjacentes.

Après consultation, ont été retenues pour accomplir les travaux relatifs au monument, les entreprises suivantes :

- LÉON-NOËL pour la maçonnerie, pour un montant de : 3 355 € HT soit 4 026 € TTC ;
- LÉON NOËL pour la taille de pierre, pour un montant de : 1 825 € HT soit 2 190 € TTC ;
- CHABLIS PEINTURE pour la peinture pour un montant de : 1 943 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer toutes les demandes de subventions relatives à ces travaux ;
- **VALIDE** le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

Communication du Maire

La commission impôt se réunira le 28 février 2024 à 17h30.

La commission électorale se réunira le 02 mai 2024 à 18h30.

Le tableau pour la tenue du bureau de vote sera réalisé lors du vote du budget. Celui-ci sera voté le mercredi 20 mars à 19h00.

Pour la commission eau, Anthony et Emilien, nous avons rendez-vous (suite au fuite d'eau 2023) le 12 mars à 9 heures pour le projet de compteur de sectorisation et la pose de compteurs chez des particuliers.

J'ai reçu les devis de Madame Deligne pour le bornage des chemins cadastrés : ZL113, ZN116 et ZM77 afin de connaître les limites de la communes pour réaliser des travaux.

Questions diverses – tour de table des élus

Nadine VAUTRIN :

- Un administré demande à la mairie la mise en place d'un taxi pour divers trajets.
- Brigitte HELIAS à fait un don de cintres pour la salle des fêtes, la mairie l'en remercie.

Anthony GROSSOT :

- L'élagage sera effectué entre les semaines 9 et 10.

Alain Dupré :

- Information sur la dangerosité du câble au dépôt à marc.

Cécile CZUBA :

- Un administré signal le nombre croissant de camions qui descendent la grande rue.

Bertrand THOMAS : /

Marie Sylvie GROSSOT : /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 21 février 2024 :

- ❖ Délibération 2024-005 : montant du repas des aînés ;
- ❖ Délibération 2024-006 : convention SDIS ;
- ❖ Délibération 2024-007 : monument aux morts.

Étaient présents lors de cette séance : MM. Bernadette CHANCEL, Cécile CZUBA, Bertrand THOMAS, Alain DUPRÉ, Nadine VAUTRIN, Anthony GROSSOT, Marie-Sylvie GROSSOT.

Signatures

Le Président de séance

Bernadette CHANCEL

Le secrétaire de séance

Cécile CZUBA

